

## L'ÉTAT DOIT TENIR SA PROMESSE AUX EXILÉ-E-S DE CALAIS

**Manifestation devant la Préfecture de la Haute-Garonne jeudi 22/12/2016 à 13h**

Le démantèlement expéditif et policier de la Jungle de Calais n'en finit pas d'occasionner des drames humains.

Après l'évacuation imposée aux exilé-e-s dans des conditions indignes, la mise en danger des mineur-e-s laissée-e-s pour compte et plus généralement le manque d'humanité qui a caractérisé l'intervention de l'Etat dans la Jungle, voilà que la France trahit la promesse faite à celles et ceux qui ont accepté ce qui s'apparente désormais à un marché de dupes.

Ainsi, l'Etat français s'est engagé, par la voix de ses plus hautes autorités<sup>1</sup>, à ne pas renvoyer vers le premier pays d'entrée dans l'espace européen celles et ceux qui accepteraient de monter dans les bus à destination des centres d'accueil et d'orientation (CAO) afin d'y déposer une demande d'asile.

Certains préfets ont respecté cet engagement.

**Tel n'est manifestement pas le cas du préfet de la Haute-Garonne qui a pris le parti d'appliquer la procédure dite « Dublin » à la quasi-totalité des demandeurs-ses d'asile arrivé-e-s de Calais afin de les éloigner du territoire français.**

Face à un tel manque d'honnêteté et à une application inégalitaire des directives d'Etat sur le territoire national, les exilé-e-s placé-e-s dans les CAO de Toulouse et de ses environs sont extrêmement inquiet-e-s.

Trahi-e-s, illes ressentent une colère profonde et légitime.

**Les exilé-e-s de Calais appellent en conséquence à une manifestation devant la préfecture de la Haute-Garonne jeudi 22 décembre 2016 à 13 heures afin d'obtenir l'arrêt des procédures « Dublin ».**

**Nous, organisations, syndicats et associations, partageons leur indignation, soutenons leur lutte et appelons à rejoindre ce rassemblement afin de rappeler l'Etat à ses engagements.**

**Il est impératif que la France tienne sa promesse et permette à tous les exilé-e-s de Calais de déposer leur demande d'asile sur le territoire français.**

Contacts presse :

- Me Flor TERCERO (Avocats pour la Défense des Droits des Etrangers – 06,71,25,90,10)
- M. Pierre GRENIER (CIMADE – 07.86.83.99.43)
- Me Benjamin FRANCO (Association pour la Défense des Etrangers – 06.69.32.02.64)